

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20201120
Imc1182524-DE-1-1

Date de signature : 26/11/2020

Date de réception : jeudi 26 novembre 2020

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÈCUTORE:

- ACTÉ SIGNE DA AFFICIE

- ACTÉ TRESSUS FOUR
EXERCICE DU CONTROLE DE VIII DE LA CONTROLE DE VII

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-353

Séance publique du

20 novembre 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION 'ANIMATION CULTURE SPORT FOYER RURAL DE PUYRICARD 'RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir:

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire: Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGEY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION Direction Finance et Budget

Nomenclature: 7.5
Subventions

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 20 NOVEMBRE 2020

RAPPORTEUR: Madame Dominique AUGEY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « ANIMATION CULTURE SPORT FOYER RURAL DE PUYRICARD » RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

L'ACS Foyer Rural de Puyricard contribue depuis de nombreuses années à l'animation et au développement de la qualité de la vie locale du plateau de Puyricard en permettant l'accès à la culture et au sport pour tous.

Il convient ici de lui attribuer une subvention pour accompagner son action.

Sachant que cette attribution a été validée le 26 octobre 2020, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour un montant de 5 000 € à L'ACS Foyer Rural de Puyricard (n°tiers:9212)
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574-1676-1531 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-353 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ' ANIMATION CULTURE SPORT FOYER RURAL DE PUYRICARD ' RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE -

Présents et représentés	:	52
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

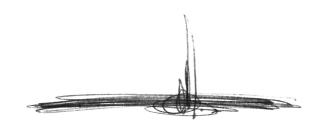
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26/11/2020 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»